

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).

Nombre de membres :
En exercice : 8
Présents : 8
Ayant pris part au vote
(vote public) : 8
o Pour : 8
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération de
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la
fixation des modalités et conditions de fonctionnement de ses services
et la tarification des différents services communautaires.

Il indique que dans le cadre de la compétence « jeunesse » et
du fonctionnement du centre ados intercommunal, un séjour hiver sera
organisés au cours du mois de janvier 2024 à savoir :

* 1 séjour de 4 jours à Laffrey (dans l'Oisans au sud de
Grenoble) du 2 janvier au 5 janvier 2024.

Il propose ainsi la tarification suivante sur un prix forfaitaire pour
le camp proposé :

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
0-600	601-750	751-900	901-1200	1201-1400	1400 +
162.50 €	187.50 €	200 €	225 €	237.50 €	250 €

Date de convocation :
Le 13 octobre 2023

Date d'affichage :
Le 13 octobre 2023

DECISION N° :
DB/2023-10-17/04

OBJET DE LA SEANCE :
**Jeunesse - Centre ados
intercommunal**

**Tarifs club ados
Séjour ski hiver 2023**

M. POINAS propose au Bureau de se positionner sur ce
dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire
et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la grille tarifaire proposée pour le camp
organisé au cours de l'hiver 2023 par le centre ados
intercommunal,
- indique que le centre ados intercommunal procédera
aux déclarations CAF en vigueur afin de percevoir la
prestation de service correspondante pour les
journées qui seront facturées aux familles,

AR Prefecture

043-244300307-20231017-DB2023101704-AU
Reçu le 31/10/2023

- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Jean-Michel POINAS,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231017-DB2023101704-AU
Reçu le 31/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le